

## Délibération n° 2018-06-20

Extrait du registre des délibérations  
du conseil communautaire du 17 décembre 2018

**Objet**

Signature d'une convention de partenariat pour la réalisation de la voie verte du Val d'Allier

**Rapporteur**

LAGARDE Maguy

**Date de convocation**

10 décembre 2018

**Date d'affichage du compte rendu**

21 décembre 2018

**Nombre de conseillers**

En exercice : 126

Présents : 91

Votants : 95

Pour : 95

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille dix-huit, le 17 décembre à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
ASTIER Raymond	BACQUET Jean-Paul	
BARDY André	BARRAUD Bertrand	BARRÉ Annick
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
		BESSON Jean-Louis
BLANJARD Michel	BONNAFOUX Daniel	BOURG François
BOURGNE Françoise	VEZON Christophe (S)	BRONNER Ulrick
BRUN Pascale		
CHALLET Vincent	CHANAL Jean-Paul	
CHANY Georgette	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
CHAZALON Robert	CHEYNOUX Gérard	
COLLET Jean-Pierre	THEVENET Emilie (S)	CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel	COSTE Yves	COSTON David
	CREGUT François	CROZE Yves-Serge
DABERT Jean-Claude		DENAIVES Catherine
		DESVIGNES Jean
DRUELLE Jean-Claude	DUBESSY Florence	DUBOST Philippe
	EMIREN Bernard (S)	ESPEIL Michel
FANJUL José	MAISONNEUVE Alain (S)	FRAISSE Pierre-Luc
		GAUTHIER Isabelle
		GREGORIS Cécile
GUEUGNOT Jean-Pierre	HERBST Nadine	
IGONIN Bernard	JAFFEUX Sébastien	JAMON Marc
MAGAUD Hervé (S)	KAROUTZOS Christian	LABUSSIÈRE Jean-Marc
LAGARDE Maguy	LAMOUREUX Jean-François	LANCRENON Maria
LE GAL Claude	LEGENDRE Denis	LENEGRE Jean-Louis
	PAGESSE Pierre (S)	LIVET Bertrand
MAHOUDEAUX Gaëlle	MARAIS René	MARTINANT Pierre
		MEALLET Roger-Jean
MONIET-FIEVET Jean-Marc		NICOLLET Michel
	SAUTEREAU Catherine (S)	OLIVIER Christian
PAILLONCY Brigitte	PELLISSIER Patrick	COUTAREL Bernard (S)
PEREIRA-MAURIAT Christine	PERRON Jean-Yves	
POMEL Michel	POULOSSIER Marie-Laure	PRADIER Laurent
RAVEL Pierre	RKINA Mohamed	
ROCHETTE Christophe	RODDIER Gilles	
ROUSSEL Chantal		SALVINI Luc
SAUVANT Jean-Pierre	SOLIGNAC Maurice (S)	THEVIER Gérard
TINET Georges		
VARISCHETTI Martine	VEISSIERE Bernard	

Absents ayant donné pouvoir (4) : ALETON Danielle à VARISCHETTI Martine, BERTHELOT Pascal à LEGENDRE Denis, PETEILH Sandra à BRONNER Ulrick, ROUX Bernard à CORRE Jean-Marie.

Absents représentés (9) : BOYER Elie, CONTOUX Michel, ESBELIN Nicole, FRADIN Guy, JOLIVET Sylvie, LETELLIER Josiane, NUÑEZ Aurélia, PELOU Michel, SAUX Marie-Pierre.

Absents (31) : BARBET Laurent, BERENBAUM Emeric, BERNARD Jean-Paul, BESSEYRE Fabien, BRUNETTI Graziella, CHABAUD Christian, CHANIMBAUD Lionel, CODRON Maryse, COSTON Marie, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, DESGEORGES André, DYNDAS Eric, GARNAVAULT Philippe, GAUDRIAULT Damien, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GOUEZEC Jean-François, GRAILLE Jean-Louis, GREGOIRE Nathalie, HERCEGFI Serge, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, MASSEBOEUF Claude, MOREL Jacques, NÔ Lucien, ROCHE Roger, ROUBERTOU Didier, TIXIER Luc, TOULOUZE Michel, ZANIN Nathalie.

Secrétaire de séance : ROUSSEL Chantal.

**CONSIDÉRANT** que la région Auvergne-Rhône-Alpes et le département du Puy-de-Dôme ont fait de l'itinéraire V70, voie verte du Val d'Allier, une priorité de leurs politiques de développement respectives, et que la V70 fait partie des itinéraires prioritaires d'intérêt régional et les financements régionaux sont notamment inscrits au contrat de plan État-Région 2015-2020 ;

**CONSIDÉRANT** que le fait de réaliser cette infrastructure dans les meilleurs délais doit permettre de renforcer la notoriété et l'attractivité des territoires traversés, tout en créant un produit d'appel touristique s'inscrivant dans les usages de demain autour de l'itinérance douce, pour le loisir voire les déplacements quotidiens ;

**CONSIDÉRANT** que l'Agglo Pays d'Issoire est partie prenante de la réflexion en cours sur l'étude de tracé et la répartition financière puisque diverses instances de concertation, ainsi qu'un comité de pilotage sont mis en place à l'échelle de son territoire ;

**CONSIDÉRANT** que les travaux, sur le territoire du PÉTR du Grand Clermont, et les études de tracé, au nord et au sud du Grand Clermont, étant aujourd'hui en phase de lancement, il apparaît nécessaire de formaliser l'engagement des partenaires par la signature d'une convention, et que ce document permet de définir la répartition financière, de garantir la continuité de l'itinéraire à l'échelle départementale et d'envisager la gestion et la promotion de la V70 ;

**CONSIDÉRANT** que les grandes lignes de cette convention de partenariat sont les suivantes :

- La région Auvergne-Rhône-Alpes assure l'animation de la gouvernance de l'itinéraire. La promotion touristique de l'infrastructure est assurée par Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme. La région finance le projet à hauteur de 60 % ;
- Le département du Puy-de-Dôme, maître d'œuvre pour la section du Grand Clermont, est maître d'ouvrage des études de tracé pour les sections Nord et Sud. Il assure la mise en œuvre de la concertation avec l'appui des EPCI et sera maître d'ouvrage des travaux des sections Nord et Sud dont il financera 25 % du montant. Il accompagne les territoires pour la qualification de l'offre d'hébergements et de services. Il coordonnera l'entretien, et en financera 50 % du montant annuel ;
- Chacun des EPCI traversés, dont l'Agglo Pays d'Issoire, est un partenaire privilégié pour chaque étape du projet, de l'étude de faisabilité à la promotion touristique, en passant par les travaux et l'entretien. Leur participation est de 15 % de la dépense totale d'investissement, avec pour base, le prorata du linéaire de voie verte située sur le territoire de l'EPCI considéré par rapport au linéaire total du tronçon. La possibilité reste offerte aux EPCI pour chaque tronçon de conclure un accord spécifique modifiant la répartition financière de leur participation respective. Pour le secteur d'Authezat à Brassac-les-Mines, la

dépense globale est estimée à 8,4 millions d'euros, ce qui représente une dépense prévisionnelle de 1,260 millions d'euros pour les EPCI concernés (en grande majorité l'Agglo Pays d'Issoire, et Mond'Arverne communauté sur le secteur d'Authezat, voire d'Yronde-et-Buron, en fonction du tracé qui sera choisi). Les EPCI assumeront également 50 % des dépenses d'entretien. Enfin, les EPCI jouent un rôle central pour la valorisation de l'itinéraire, sa mise en tourisme, ainsi que l'accompagnement de porteurs de projets et la réalisation d'équipements en lien avec la V70 ;

**CONSIDÉRANT** que, dans la mesure où la future voie verte a vocation à emprunter le pont suspendu de Parentignat, la convention précise qu'une étude pour la restauration de cet ouvrage est en cours, que sa restauration est estimée à 2 millions d'euros HT, et que l'Agglo Pays d'Issoire ne financera pas cette opération connexe ;

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Madame le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- d'accepter la répartition financière concernant la réalisation puis l'entretien de l'itinéraire sous réserve que la dépense totale d'investissement consentie par l'Agglo Pays d'Issoire ne dépasse pas la somme de 1,200 millions d'euros HT et que la dépense annuelle d'entretien ne dépasse pas 100 000 euros HT ;
- d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat pour la réalisation de la voie verte du Val d'Allier ;
- d'autoriser le Président à signer les conventions et accords spécifiques futurs dans la mesure où les plafonds précités ne sont pas dépassés ;
- de mandater le Président pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire  
Issoire, le 28/12 /2018

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 28/12 /2018